



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande de régulation des services de conciergerie médicale

Question écrite n° 20034

Texte de la question

M. Paul-André Colombani alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les services de conciergerie médicale, et plus précisément sur les services proposés par Doctochrono permettant d'obtenir un rendez-vous pour un IRM dans un délai maximal de 48 heures pour un prix de 30 à 40 euros. Ce site permet donc d'obtenir un service moyennant un prix, ce qui pose la question du caractère éthique de cette démarche et entraîne également une inégalité entre les citoyens. En effet, les citoyens n'ayant pas les moyens de payer cette somme ont pour unique solution de faire appel au système médical classique. Tandis que certains citoyens peuvent bénéficier d'un traitement de faveur en faisant appel à des sites proposant le même type de service que Doctochrono. Le site Doctochrono a toutefois été suspendu durant l'étude des allégations émises à propos du caractère éthique et moral de ses activités. Il l'interroge sur le caractère éthique et moral de cette démarche malgré la suspension de l'activité durant l'étude des allégations émises à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. Paul-André Colombani](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20034

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4928

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)